



## Crédit Conso coemprunteur mais cest mon ex qui le prenna en charg

Par **elopi1980**, le **09/02/2014** à **16:03**

bonjour.

voici mon cas. séparée depuis 09/11

j'ai signer en co emprunteur un crédit conso 10/11 dans un moment de faiblesse car me souvenait pas avoir apposé ma griffe.

deux après mon cher qui me fais misère me demande de lui rembourser la moitié avec intérêt alors cas la basse il le prenais pour lui.

quel son mes recours. à savoir qu'il ma rien demander les deux dernière année.

Par **youris**, le **10/02/2014** à **17:20**

bjr,

être co emprunteur ne signifie pas que chacun rembourse la moitié du prêt mais seulement que si un emprunteur ne paie la banque peut demander à l'autre de payer;

vos recours, ne payez rien, laissez le aller au tribunal si nécessaire;

cdt

Par **elopi1980**, le **11/02/2014** à **16:36**

bjr

merci tout d abord pour votre réponse

le tribunal prendra en compte les circonstances pour lequel deux ans après il me réclame la moitié?

nous devons passer au tribunal pour notre fils et instaurer des règles et pension

enfin tout pour dire que c'est requête à fait boule de neige et cherche par tout les moyens de me pourrir la vie

cdt

Par **Visiteur**, le **17/02/2014** à **10:15**

il peut réclamer ce n'est pas pour cela qu'il aura ! Le crédit est à son nom, vous êtes que co-

emprunteur ! comme dit précédemment vous n'êtes pas là pour payer la moitié ! mais pour palier un éventuel défaut de paiement...